



Garantie Produits Shaws

Les éviers en argile réfractaire (fireclay) de marque **Shaws** bénéficient d'une garantie de **25 ans** contre tout défaut de fabrication à compter de la date d'achat initiale. Les exceptions applicables à certains produits sont détaillées ci-dessous.

Les éviers Shaws en argile réfractaire sont fabriqués à la main, ce qui rend chaque pièce unique. Les caractéristiques suivantes sont considérées comme inhérentes à un produit artisanal :

- Une tolérance de fabrication normale de **+/- 2 %**.
- Des variations dans la rectitude des côtés.
- Des variations dans les finitions de l'émail, y compris le phénomène de **craquelure (« crazing »)**. Voir l'explication complémentaire à la fin du document.
- Les éviers Shaws sont conçus avec un fond plat, ce qui peut entraîner un écoulement plus lent de l'eau.

Les droits contractuels et/ou légaux du consommateur final à l'encontre de Shaws, fabricant du produit, ne sont en aucun cas affectés par cette garantie.

Durée de la garantie:

Les limitations de garantie ci-dessous s'appliquent uniquement aux produits installés dans un cadre résidentiel.

Produit	Garantie
Éviers de cuisine Shaws en argile réfractaire	25 ans contre tout défaut de fabrication*
Éviers Gallery	25 ans contre tout défaut de fabrication* ; 2 ans sur les décorations artistiques extérieures
Vasques et lavabos de salle de bains	25 ans contre tout défaut de fabrication* ; 2 ans sur les décorations artistiques extérieures
Accessoires de cuisine et de salle de bains – toutes les pièces fonctionnelles métalliques et plastiques	1 an (hors finition)
Grilles métalliques pour éviers de cuisine	1 an (hors finition)

Les limitations de garantie ci-dessous s'appliquent uniquement aux produits installés dans un cadre commercial.

Produit	Garantie
Éviers destinés à un usage commercial	10 ans contre la décoloration et les taches, et 1 an contre tout défaut de fabrication

*** Veuillez noter que tout produit des gammes Éviers de cuisine, Gallery ou Salle de bains utilisé dans le cadre d'une application commerciale bénéficie d'une garantie de 10 ans.**

Conditions générales de garantie

- Une preuve d'achat est requise pour toute demande effectuée dans le cadre de la politique de garantie Shaws.
- Les produits ou pièces de remplacement ne seront couverts que pour la durée restante de la garantie, calculée à partir de la date d'achat initiale.
- Le produit doit être installé conformément au guide d'installation fourni. Le non-respect de ces instructions peut entraîner l'annulation de la garantie.
- Les produits de la marque Shaws sont couverts par une garantie fabricante. Si un défaut résultant d'un problème de conception, de fabrication, de matériaux ou de main-d'œuvre apparaît pendant la période de garantie, le produit sera réparé ou remplacé, à la seule discrétion de Shaws, sans frais.
- Les produits de remplacement ne seront proposés qu'après les vérifications techniques et les opérations de diagnostic appropriées menées par l'équipe du Service Client.
- Si le produit défectueux n'est plus fabriqué au moment de la demande de garantie, Shaws fournira un produit similaire. Après réception du produit de remplacement, Shaws pourra demander le retour du produit défectueux.
- La responsabilité de Shaws ne pourra pas excéder le prix d'achat du produit.
- Shaws se réserve le droit d'inspecter l'évier ; ses employés (ou leurs représentants) devront pouvoir y accéder à cette fin, moyennant un préavis raisonnable.

Ce qui n'est pas couvert par la garantie:

- ***Les coûts de main-d'œuvre, de plomberie et/ou les dommages causés lors de la première installation, de la réparation ou du remplacement, ainsi que les dommages accidentels ou indirects.***
- Les frais d'accès, d'installation, de réinstallation, de dépose et de transport.
- Les frais personnels supplémentaires engagés, tels que la perte de revenus due à une absence au travail ou le coût des appels téléphoniques.
- Les défauts résultant d'une installation non conforme aux instructions du fabricant.
- Tous les problèmes résultant d'un entretien inapproprié ou de l'utilisation de produits de nettoyage inadaptés ou à base de substances chimiques. Veuillez-vous référer à notre guide d'entretien et de maintenance.
- Les dommages causés par l'eau dure, les dépôts de calcaire ou les sédiments.
- Les dommages causés aux bondes et systèmes d'évacuation par l'utilisation de produits chimiques agressifs ou d'objets métalliques tranchants provoquant des rayures et/ou la détérioration de la finition.
- Les produits ayant été adaptés, modifiés ou réparés sans l'autorisation préalable de Shaws.
- Les produits achetés auprès d'un revendeur en tant que modèles d'exposition.
- Les produits achetés auprès de vendeurs particuliers sur des sites d'enchères ou de vente d'occasion, acquis lors de la vente d'une maison ou reçus en cadeau.
- Les produits installés en extérieur.
- Les défauts résultant de dommages intentionnels ou d'une négligence de la part du consommateur final ou d'un tiers.

- Tout évier déplacé de son emplacement d'origine vers un autre logement ou une autre résidence.

Réclamations de garantie et assistance

Les demandes de garantie ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées d'une copie de la preuve d'achat du consommateur (facture), indiquant clairement la date complète d'achat, les détails du produit ainsi que le nom et l'adresse de l'acheteur et du vendeur. Les devis ne seront pas acceptés.

Les réclamations ne seront honorées que si le produit a été correctement installé, entretenu et utilisé conformément au guide d'installation Shaws, dont les instructions doivent toujours être respectées.

Pour bénéficier de la garantie Shaws, le produit doit être nettoyé et entretenu régulièrement et correctement, conformément aux instructions d'entretien, et utilisé conformément aux recommandations du fabricant.

Les instructions d'entretien et de maintenance sont disponibles dans la section Assistance du site House of Rohl: <https://houseofrohl.design/fr/house-of-rohl-assistance/shaws-assistance/>

Pour toute demande de garantie ou toute question concernant l'entretien et la maintenance, veuillez contacter notre service client au **+44 (0) 333 800 0011** ou via notre site internet: <https://houseofrohl.design/fr/contact/>

Définition du "crazing" (craquelure de l'émail)

La **craquelure de l'émail**, ou *crazing*, est causée par une différence de dilatation thermique entre le corps en argile et le revêtement émaillé. Lorsque l'évier chauffe et refroidit, il se dilate puis se contracte. Si l'émail et le corps en argile ne se rétractent pas au même rythme lors du refroidissement, des contraintes apparaissent dans la céramique. Le résultat est une microfissure superficielle dans la couche d'émail, communément appelée *crazing*.

Le *crazing* est un phénomène relativement rare qui peut se produire sur tout évier en céramique. À ce jour, aucun fabricant n'a développé de technique permettant de l'éliminer totalement. Les éviers Shaws sont cuits à une température plus élevée et pendant une durée plus longue afin de produire une céramique extrêmement résistante dotée d'une finition très robuste. Bien que ce procédé ne puisse éliminer complètement tout risque potentiel de craquelure, son incidence reste très faible.

La craquelure de l'émail n'affecte pas les performances de l'évier et certains clients considèrent même qu'elle contribue au caractère unique et authentique de leur évier.

Les informations contenues dans le présent document prévalent sur toute autre documentation.